



AVIS DE COMPÉTITION
Invitation Mascouche – volet patinage synchronisé

PRÉSENTÉE PAR
CPA L'Oiseau Bleu de Mascouche inc.
Lanaudière

DU : 22 janvier 2022

AU : 23 janvier 2022

SANCTION : S-21-173

Sanctionnée par Patinage Québec



Détail de sanction – COMPÉTITION PATINAGE SYNCHRONISÉ

Le CPA L'Oiseau Bleu de Mascouche ANNONCE LA TENUE DE LA compétition Invitation Mascouche – Volet patinage synchronisé.

Dates : 22 janvier au 23 janvier 2022

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada. Pour cette compétition de patinage synchronisé, les 18 régions du Québec sont invitées.

1. Ontario

Gestionnaire de compétition :	Sabina Gallovich
# Téléphone : 514 347-2212	Courriel : pgallovich@sympatico.ca
Président(e) comité organisateur :	Johanne Lecavalier
# Téléphone : 514 823-5405	Courriel : jlecavalier.cpamascouche@live.ca
Représentant(e) technique :	Nancy Arial
Spécialiste de données en chef :	Francine Tanguay
Spécialiste de données informatiques :	Mario Girard

PATINAGE QUÉBEC

N^o DE SANCTION : Émise par Patinage Québec

NOM DE L'HÔTE :	CPA L'Oiseau Bleu de Mascouche inc.
SITE INTERNET :	www.cpamascouche.com
COURRIEL :	Info@cpamascouche.com
TÉLÉPHONE :	450 474-6383

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

EN CONTEXTE PANDÉMIQUE DEPUIS LE MOIS DE MARS DERNIER, PATINAGE QUÉBEC ET/OU CPA L'OISEAU BLEU DE MASCOUCHE INC. DEVANT SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, EST EN DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER L'ÉVÉNEMENT EN TOUT TEMPS.

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna de Mascouche
840 rue Brien
Mascouche (QC) J7K 2X3

Glace 2

Aréna de Mascouche
840 rue Brien
Mascouche (QC) J7K 2X3

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de : **Glace 1 85' X 200'** (STANDARD LNH)
Glace 2 85' X 185'

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, CPA L'Oiseau Bleu de Mascouche inc. et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages, les blessures ou risque de contamination de la COVID 19 que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction

6. Inscriptions

Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque équipe désirant s'inscrire à cette activité.

Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : nancyarial25@gmail.com

Date limite : 15 décembre 2021

7. Mode(s) de paiement :

- ✓ Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de CPA L'Oiseau Bleu de Mascouche Inc. et datés **au plus tard le 15 décembre 2021**. À l'adresse suivante :

A/S Johanne Lecavalier
CPA L'Oiseau Bleu de Mascouche inc.
3056 boul. Mascouche
Mascouche (Qc) J7K 1Y3

Aucun chèque postdaté après le 15 décembre 2021 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Frais administratifs de 15% seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Des frais de 50\$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription

230\$ par équipe (patine 2 fois) CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) (Pré-Juvenile et Plus)

150\$ par équipe (patine 1 fois) en Norme de performance avec classement (Élémentaire)

150\$ par équipe (patine 1 fois) en Norme de performance (Débutants)

15\$ par athlète

9. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs est utilisé pour les épreuves jugées en CPC. (Pré-Juvenile et plus)
- Le système de « Norme de Performance avec classement ». Catégorie Élémentaire

- Le système de « Norme de Performance ». Catégories Débutant I et II

Si les équipes patinent 2 fois :

Le jugement des catégories ayant seulement un programme libre est comme suit :

- Chaque équipe exécute son programme libre deux fois, devant deux jurys de juges différents. Les résultats finaux tiendront compte des résultats combinés des deux performances et seront établis à l'aide de coefficients, comme suit :
- Pour la première partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 0,5. Pour la seconde partie de l'épreuve, la note totale du programme libre sera multipliée par un coefficient de 1,0.
- Le tirage au sort pour le second programme libre sera déterminé selon le classement, en fonction des résultats du premier programme, de la même façon que pour une épreuve comportant un programme court et un programme libre.
- La deuxième note (composantes du programme) servira à départager les égalités dans les deux programmes libres.

10. Musique

Chaque équipe devra fournir **deux (2) CD** lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

11. Accréditation des participants

La gérante de l'équipe doit procéder à l'inscription de son équipe aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD.

Feuille de contenu de programme et liste des patineurs (incluant les substituts) par courriel :
nancyarial25@gmail.com

Date limite : 15 décembre 2021

[Accès avec accréditation](#)

Le tableau ci-dessous énumère les aires et les services auxquels les personnes accréditées ont accès lorsqu'elles se trouvent sur place aux événements provinciaux et nationaux de Patinage Canada.

Rôle	Vestiaires	Près de la bande
Gérants d'équipe	x	x
Entraîneurs	x	x
Accompagnateurs d'équipe de patinage synchronisé	x	

- Seules les personnes ayant une accréditation d'entraîneur, en vertu de la politique d'accréditation des entraîneurs pour les événements de qualification de Patinage Canada, pourront entraîner les athlètes.
- Seulement **deux personnes** seront autorisées près de la bande, comme le détermine le patineur ou l'équipe (p. ex. un entraîneur et un gérant d'équipe ou deux entraîneurs).

Les aires d'entrée et de sortie des patineurs dépendront des installations et seront déterminées par le représentant technique de l'événement.

12. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
 - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
 - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
 - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code d'éthique »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnées.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe sera accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace.**

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

13. Frais d'admission

12 ans et Plus : 12 \$/jour ou 20\$/2 jours

6 à 11 ans : 5\$/jour ou 8\$/2 jours

Plus de 65 ans : 10\$/jour ou 15\$/2 jours

5 ans et moins : Gratuit

Les équipes et leur Chaperon (s) auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation

14. Gérants d'équipe et accompagnateurs

Les gérants d'équipe et les accompagnateurs doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation.

Si le gérant d'équipe ou le chaperon est également entraîneur, il doit satisfaire à toutes les exigences d'un entraîneur professionnel pour les épreuves auxquelles son équipe participe, en plus d'avoir la certification du PNCE de niveau approprié, un certificat de secourisme valide et être un entraîneur membre de l'association.

L'accréditation est accordée à deux entraîneurs, un gérant d'équipe et deux accompagnateurs, soit un total de cinq personnes par équipe. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription sous Personnel participant.

L'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire. Les accompagnateurs sont autorisés à rester dans les vestiaires SEULEMENT; il leur est interdit d'aller au niveau de la glace durant les séances d'entraînement et la compétition (y compris dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

15. Prix

a) Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premières équipes de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 équipes à une épreuve, ces équipes recevront une médaille. Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule équipe, l'équipe ne recevra pas de médailles.

b) Volet Norme de Performance (Débutant I et Débutant II)

Les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

c) Volet Norme de Performance avec classement (Élémentaire)

Des médailles seront remises aux 3 premières équipes et toutes les équipes recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

16. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

17. Horaire de la compétition (Sélectionnez un seul mode de diffusion)

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet **et** transmis aux participants après la date limite des inscriptions.

18. Formation des groupes

Les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

19. Vidéo

Non Disponible.

20. Photos

Non Disponibles.

21. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

22. Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

Impéria Hôtel & Suite Terrebonne
2935, Boul. de la Pinière Ouest
Terrebonne (Qc) J6X 0A3
No téléphone : (450) 492-3336

Hôtel Charlemagne
115, boul. Céline Dion
Charlemagne (Qc) J5Z 4P8
No téléphone : 1 888 430-4641

Sheraton Laval
2440, Autoroute des Laurentides
Laval (Qc) H7T 1X5
No téléphone : (450) 687-2440

23. COVID-19

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Des mesures spécifiques seront envoyées aux participants suite à leur inscription.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce d'Invitation Mascouche – Volet patinage synchronisé 2022.

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#). En ce qui concerne les équipes de patinage synchronisé, les clubs sont tenus d'inscrire à Patinage Canada leurs équipes de patinage synchronisé au plus tard le 1er novembre de la saison de compétition en cours.

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) substituts par équipe.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les [exigences techniques](#) de patinage synchronisé de Patinage Canada et les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

CATÉGORIES

- **SENIOR**

Les équipes Senior comprennent 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Court : Max. 2 min. 50 sec. et

Prog. Libre : 4 min. (+ / – 10 sec.)

- **OUVERTE**

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : 4 min. (+ ou – 10 sec.)

- **JUNIOR**

Les équipes Junior comprennent 16 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Court: Max. 2 min. 50 sec. et

Prog. Libre: 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)

- **INTERMÉDIAIRE**

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 13 ans, mais ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : 3 min 30 sec. (+ / – 10 sec.)

- **NOVICE**
 Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.
ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, mais le quart de l'équipe doit avoir moins de 16 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Patinage Canada permet une extension de la limite d'âge pour la saison 2021-2022
 Prog. Libre : 3 min. (+ / – 10 sec.).
- **PRÉ-NOVICE**
 Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition mais doivent être âgé(e)s de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.
- **JUVÉNILÉ**
 Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
Patinage Canada permet une extension de la limite d'âge pour la saison 2021-2022
 Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.
- **PRÉ-JUVÉNILÉ**
 Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.
- **ÉLÉMENTAIRE – PATINE 1 FOIS**
 Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 15 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.
- **DÉBUTANT II – PATINE 1 FOIS**
 Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75% des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition
 Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.
- **DÉBUTANT I – PATINE 1 FOIS**
 Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.
AGE : Au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s de moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 Prog. Libre : Max. 2 min.10 sec.

- **ADULTE PSY I**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans ou plus le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY II**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition, ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 25 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 3 min. 10 sec.

- **ADULTE PSY III**

Une équipe composée de 8 à 20 patineurs.

ÂGE : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition ET au moins 75 % des patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 35 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Prog. Libre : Max. 2 min. 40 sec.